

République française

Département de la Loire

SIVU CHAZELLES GUMIERES

Séance du 11 juillet 2023

Membres en exercice :

7

Date de la convocation:

L'an deux mille vingt-trois et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno LOUBATIERE

Présents : 5

Présents : Bruno LOUBATIERE, Marie Laure JOURDY-BESSET, Charlotte SOULAS, Gilles SOLEILLANT, Claire MONTCEL

Votants: 5

Pour: 5

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Rémi VEGARA, Emilie AFFASSI

Abstentions: 0

Absents: Emilie ZOUAOUI

Secrétaire de séance: Marie Laure JOURDY-BESSET

Objet: Revalorisation du Tarif de la Cantine Scolaire - DE_010_2023

Monsieur le Président explique que le syndicat est appelé à approuver un nouveau tarif pour le repas de la cantine à compter du 1er septembre 2023 en raison du changement de prestataire.

Actuellement il s'élève à 3€80, Monsieur le Président propose une augmentation de 40 centimes, soit 4€20 le repas.

Le Syndicat décide à l'unanimité :

- D'approuver ce nouveau tarif
- De préciser que ce nouveau tarif sera applicable à compter du 1er septembre 2023
- D'autoriser le Président à mettre la présente délibération et donc à signer tous documents et actes afférents.

Fait à Chazelles-Sur-Lavieu le 11 juillet 2023.

Le Président
Bruno LOUBATIERE

Le Secrétaire de Séance

SICHAGU
Syndicat Intercommunal
Chazelles Gumières
42560 Chazelles/Lavieu


SOUS PREFECTURE DE MONTBRISON
Date de réception de l'AR: 11/09/2023
042-254201973-20230711-DE_010_2023-DE

